



**Le Choletais**  
L'audace pour réussir

Direction de la Commande Publique  
et des Affaires Juridiques  
Service Assemblées – Affaires générales

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**Du 30 avril au 7 mai 2020**

Selon les termes des articles L. 5211-47 et R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales, doivent être publiés dans un recueil des actes administratifs, le dispositif des actes réglementaires pris par l'organe délibérant ou l'organe exécutif d'un établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

L'intégralité des délibérations du Conseil de Communauté et des décisions communautaires prises par délégation du Conseil de Communauté au Président peut être consultée dans les locaux de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération.

# SOMMAIRE

<b>I – DELIBERATIONS</b>	Page 001
(pas de délibération)	
<b>II – DECISIONS DU PRESIDENT</b>	Page 002
<b>III – ARRETES REGLEMENTAIRES</b>	Page 006
(pas d'arrêté réglementaire)	

***I - DÉLIBÉRATIONS***  
***(pas de délibération)***

## ***II - DÉCISIONS***

**Décisions prises par Monsieur le Président en vertu de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19**

**DÉCISIONS N'EXCÉDANT PAS LE CADRE DE LA DÉLIBÉRATION N°I-3 DU CONSEIL DE  
COMMUNAUTÉ DU 16 OCTOBRE 2017**

**DU 30 AVRIL AU 7 MAI 2020**

**Signature et envoi en Sous-Préfecture le 5 mai 2020**

**N°2020/177 MISE À DISPOSITION D'ORDINATEURS AUX FAMILLES ACCOMPAGNÉES PAR LE  
PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE**

Il a été décidé :

- de mettre à disposition des 13 familles identifiées par le Programme de Réussite Educative des ordinateurs portables permettant aux élèves de se connecter de leur domicile aux solutions mises en place pour assurer la continuité des apprentissages scolaires,
- d'approuver le modèle d'acte d'engagement individuel que chaque famille devra signer en contre partie de la mise à disposition du matériel informatique.

**N°2020/178 MARCHÉ DE TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UN PÔLE NUMÉRIQUE À CHOLET  
LOTS N°7-15-18-19-24-31-32-33-34-36-37-39-50-60**

Il a été décidé de confier les marchés relatifs à la construction d'un pôle numérique à Cholet comme suit :

Lot n°7 : "Gros-œuvre" à l'entreprise DEFONTAINE, sise rue du Bocage, 49280 LA SEGUINIÈRE, pour un montant de 669 500 € HT soit 803 400 € TTC,

Lot n°15 : "Étanchéité" à l'entreprise ISORE FINITION, sise 18 boulevard de l'Épervière, ZAC de Beuzon, CS 90058, 49000 ECOUFLANT, pour un montant de 95 000 € HT soit 114 000 € TTC,

Lot n°18 : "Serrurerie" à l'entreprise OUEST SERRURERIE, sise 18 rue de l'Argelette, BP 67310, 49072 BEAUCOUZE, pour un montant de 22 840 € HT soit 27 408 € TTC,

Lot n°19 : "Menuiseries – Aluminium" à l'entreprise ATELIER PEAU, sise 50 avenue Napoléon Bonaparte, 49300 CHOLET, pour un montant de 184 500 € HT soit 221 400 € TTC,

Lot n°24 : "Ascenseurs" à l'entreprise SCHINDLER, sise 14 rue Antarès, BP 90605, 44476 CARQUEFOU CEDEX, pour un montant de 20 700 € HT soit 24 840 € TTC,

Lot n°31 : "Cloisons sèches" à l'entreprise SONISO, sise 10 rue de la Blanchardière, 49300 CHOLET, pour un montant de 94 739,20 € HT soit 113 687,04 € TTC,

Lot n°32 : "Menuiseries bois" à l'entreprise ATELIER PEAU, sise 50 avenue Napoléon Bonaparte, 49300 CHOLET, pour un montant de 91 000 € HT soit 109 200 € TTC,

Lot n°33 : "Cloisons modulaires" à l'entreprise BATIMPRO, sise rue des Métiers, BP 2, 49340 NUAILLE, pour un montant de 15 000 € HT soit 18 000 € TTC,

Lot n°34 : "Faux-plafonds" à l'entreprise APM, sise 10 rue Léonard de Vinci, Saint Jean de Linières, 49070 SAINT LEGER DE LINIÈRE, pour un montant de 20 990 € HT soit 25 188 € TTC,

Lot n°36 : "Carrelage – Faïence" à l'entreprise BATICERAM, sise ZI Nord, 44190 GETIGNE, pour un montant de 57 900 € HT soit 69 480 € TTC.

Lot n°37 : "Sols souples" à l'entreprise JOBARD, sise 2 rue Jean Monnet, La Verrie, 85130 CHANVERRIE, pour un montant de 36 000,04 € HT soit 43 200,05 € TTC,

Lot n°39 : "Peinture" à l'entreprise CHUDEAU, sise 124 avenue des Fusillés, 49400 SAINT LAMBERT DES LEVEES, pour un montant de 41 187,59 € HT soit 49 425,11 € TTC,

Lot n°50 : "Plomberie chauffage ventilation climatisation" à l'entreprise BOISSINOT, sise 32 rue de la Poterie, 79700 MAULEON, pour un montant de 377 000 € HT soit 452 400 € TTC,

Lot n°60 : "Électricité" à l'entreprise CEGELEC, sise ZAC n°2 du Cormier, Square James Joule, BP 51201, 49312 CHOLET CEDEX, pour un montant de 184 000 € HT soit 220 800 € TTC

En application de la convention de mandat, l'Agglomération du Choletais autorise Alter Public à signer l'ensemble des marchés, dans les conditions ci-dessus, en son nom et pour son compte.

**N°2020/179 MARCHÉ DE TRAVAUX - GROUPEMENT DE COMMANDES ADC / VDC - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES (2020 À 2024) - LOTS N°1 À N°4**

Il a été décidé de confier les accord-cadres relatifs aux travaux d'entretien des voiries de l'Agglomération du Choletais (AdC) et de la Ville de Cholet, pour une période d'un an à compter de la date de notification, renouvelable 3 fois par reconduction expresse, par période d'un an, soit pour une durée maximale de 4 ans, aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Enrobés et enduits - Zone géographique Ouest de l'AdC et Ville de Cholet, à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, sise 17 route de Mazé SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE 49250 LOIRE AUTHION,

- Lot 2 : Trottoirs et aménagements V.R.D. - Zone géographique Ouest de l'AdC et Ville de Cholet, au groupement CHOLET TP (mandataire) / EUROVIA / CHARIER TP, sis rue du Grand Pré BP 10022 ZAC de l'Ecuyère 49308 CHOLET Cedex,

- Lot 3 : Enrobés et enduits - Zone géographique Est de l'AdC, au groupement BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT (mandataire) / BOUCHET Francis et Fils, sis ZA La Chartre Bouchère 49360 YZERNAY,

- Lot 4 : Trottoirs et aménagement V.R.D - Zone géographique Est de l'AdC, au groupement BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT (mandataire) / BOUCHET Francis et Fils, sis ZA La Chartre Bouchère 49360 YZERNAY.

L'accord-cadre s'exécutera par la conclusion de bons de commandes avec montant minimum et sans maximum :

Lot	Montant minimum annuel HT	Montant minimum annuel TTC
Lot 1 - Enrobés et enduits - Zone géographique Ouest de l'AdC et Ville de Cholet, décomposé comme suit :	510 000 €	612 000 €
Part Agglomération du Choletais (AdC)	340 000 €	408 000 €
Part Ville de Cholet	170 000 €	204 000 €
Lot 2 - Trottoirs et aménagements V.R.D. - Zone géographique Ouest de l'AdC et Ville de Cholet, décomposé comme suit :	335 000 €	402 000 €
Part Agglomération du Choletais (AdC)	85 000 €	102 000 €
Part Ville de Cholet	250 000 €	300 000 €
Lot 3 - Enrobés et enduits - Zone géographique Est de l'AdC	340 000 €	408 000 €
Lot 4 - Trottoirs et aménagement V.R.D - Zone géographique Est de l'AdC	85 000 €	102 000 €

**Signature et envoi en Sous-Préfecture le 6 mai 2020**

N°2020/180 MISSION DE COORDINATION SPS - NIVEAU 2 -TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU BARRAGE DE PÉRONNE

Il a été décidé d'approuver la signature du marché de service relatif à la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs (SPS) – Niveau 2 pour l'opération de travaux de confortement du barrage de Péronne à Cholet, avec l'entreprise ATAE sise 12 avenue Jules Verne, 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, pour un montant de 960 € HT, soit 1 152 € TTC.

AUTRES DÉCISIONS

Néant

***III - ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES***  
***(pas d'arrêté réglementaire)***